



RECRUTE

Selon conditions statutaires

Un Agent en charge de la gestion administrative et du guichet unique

Activités :

1. Gestion et suivi des dossiers administratifs et financiers du Pôle Vie Scolaire et périscolaire :
 - Contributions financières des collèges et des lycées (en binôme avec l'agent référent)
 - Contributions financières aux autres communes
 - Demandes de subventions (FIP, associations, écoles privées)
 - Gestion comptable des photocopieurs alloués aux écoles & maintenance informatique
 - Demandes de dérogations extérieures
2. Participation aux activités du guichet unique en lien avec les agents référents :
 - Accueil physique et téléphonique des usagers
 - Suppléance de la régie périscolaire
 - Utilisation et exploitation du logiciel :
 - Consulter et répondre à la messagerie du logiciel Portail Famille
 - Gérer les nouvelles inscriptions scolaires, garderies et restaurants scolaire
3. Tâches Administratives diverses
 - Travail en collaboration selon les activités définies

Profil Requis :

- **Bac + 2 minimum dans le domaine administratif exigé**
- **Expérience avérée dans le domaine administratif exigée**
- Capacités rédactionnelles : Savoir créer, mettre en forme, présenter des dossiers et en assurer le suivi administratif
- Etre en capacité d'assurer un accueil physique et téléphonique de qualité
- Maîtrise des outils courants de bureautique (traitements de texte, tableurs, messageries et agendas électroniques, tableaux de bords)
- Polyvalence, Rigueur, autonomie, adaptabilité, esprit d'équipe, travail en transversalité

Conditions d'exercice : Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux

Adresser les candidatures avant le 12 Mars 2021

(CV, lettre de motivation, et copie du dernier arrêté de position administrative et/ou attestation d'inscription sur liste d'aptitude) à :

Mme le Maire
Cellule Recrutement
« Recrutement d'un agent en charge de la gestion administrative et du guichet unique »
Place du Soldat inconnu
CS 30329
62107 Calais cédex

Ou par mail : recrutement@mairie-calais.fr